L'AVIS DU VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL DE COLOMBE-LES-VESOUL

Janvier 2024

2023 se termine, l'hiver s'installe et nous approchons peu à peu des fêtes de fin d'année. Les rues de Colombe s'illuminent, invitant chacun d'entre nous à participer à ces moments privilégiés de joie et de partage. L'année qui vient de s'écouler n'a pas été une année facile au niveau mondial. Les conflits subsistent à travers le monde, et l'actualité reste bien difficile.

Je tiens à remercier les services municipaux pour la gestion des problèmes quotidiens et l'aide à la réalisation des projets communaux. Je remercie les élus pour leur implication dans les divers dossiers municipaux. Ils peuvent être fiers de leur travail.

Les efforts de propreté se poursuivent malgré l'incivisme d'une minorité qui pollue la vie d'une grande majorité. Chacun est responsable de la propreté autour et à proximité immédiate de son logement. Respecter le voisinage, nettoyer son pas de porte, entretenir ses plantations, participer aux fêtes et cérémonies c'est l'affaire de chacun d'entre nous.

Le respect mutuel, la tolérance et la volonté de dépasser nos différences contribuent à « bien vivre ensemble ».

L'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2024.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2023

Le Maire présente la demande du FC Colombe pour l'entretien du terrain de foot, la prestation s'élevant à 4 000€. Il propose de prendre en charge cette prestation et de demander en contrepartie au club la prise en charge totale des fluides dans le but de responsabiliser les adhérents du club.

Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Conseil approuve l'adhésion au service de médecine préventive pour la période 2024-2026 et l'adhésion à la convention cadre relative aux missions facultatives, pilotée par le Centre de Gestion (CDG 70) et qui permet aux collectivités de recourir aux services dont elles ont besoin.

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.
Rapport approuvé à l'unanimité.

Le Maire indique que l'éclairage actuel du terrain de football n'est plus conforme aux exigences de la Fédération Française de Football. Un devis a été établi.
Afin de solliciter les différentes subventions, le projet sera porté par la commune.

Le point est fait sur les différents projets de l'école pour cette année scolaire.

L'AMFR 70 organise une collecte au bénéfice du peuple marocain touché par le séisme. La commune participe à cette collecte.

Séance du 08 décembre 2023

Le Maire présente la nécessité d'une décision budgétaire modificative en raison, d'une part, d'une diminution de crédits du FNGIR (Fond National de Garantie Individuelle des Ressources) et d'autre part, d'une augmentation conséquente des frais afférents à l'école de Villers le Sec.

Le Conseil valide la cartographie des ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables). *Voir article ci-contre.*

Le Conseil valide le projet de création d'un relais de téléphonie mobile qui sera situé à proximité du stade.

Le Conseil approuve l'assiette et la destination des coupes 2024 et le bilan de l'affouage (nombre d'affouagistes et prix des lots), présenté par Yves Sergent.

Alyette Jacques présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau, rapport approuvé par le Conseil.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Le PLUI, en cours d'élaboration par la communauté de communes du triangle vert définira les espaces ouverts à la construction, les espaces protégés… La concertation publique est ouverte, venez vous exprimer. Un registre est disponible en mairie.

Patrick Goux et Valentin Fleytoux ont rencontré l'association « Bouge ton coq » qui suscite la création d'épiceries participatives dans les villages. A suivre…

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)

Ces zones seront susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable de différents types (photovoltaïque, éolien, méthanisation, géothermie, hydroélectricité, etc.) Il s'agit donc de repérer un potentiel foncier adapté aux projets d'énergie renouvelable et ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs.

Ces zones ne garantissent pas l'autorisation systématique des projets; ceux-ci devront respecter les dispositions réglementaires applicables et intégrer le parcours habituel d'instruction.

Une concertation du public a été organisée en mairie du 10 novembre au 01 décembre 2023.
Le Conseil a validé les résultats de cette concertation lors de la séance du 08 décembre 2023.

Par ailleurs, le projet d'implantation d'un champ de panneaux photovoltaïques, piloté par Total Energie, et dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, suit son cours.

Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux sur le site internet de la commune.

Au 01 janvier 2024, la population totale de la commune, fixée par l'INSEE, sera de 491 habitants, en légère augmentation par rapport à 2023.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Après le dépôt de la gerbe par de jeunes habitants du village, le discours du Maire Patrick Goux évoquant l'espoir d'un chemin vers la paix, la lecture du message du ministre des armées par le correspondant « Défense Nationale » Yves Sergent, les enfants des écoles ont lu plusieurs poèmes et chanté l'hymne national.

RACCORDEMENT A LA FIBRE

Depuis quelques mois, il est possible à Colombe de se raccorder à la fibre.
Quelles sont les étapes?

- Testez votre éligibilité à la fibre sur notre site www.hautesaonefibre.fr
- Connectez l'un des opérateurs présents sur le réseau pour souscrire un abonnement fibre. (orange, free, sfr, bouygues)
- Un rendez-vous sera proposé par votre opérateur pour effectuer les travaux de raccordement de votre logement.

TAILLE DES HAIES ET SOINS DES VÉGÉTAUX

Une fois de plus il semble nécessaire de rappeler l'obligation pour tous les habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires, de tailler les haies végétales qui bordent leurs terrains.
La loi précise que les haies ne doivent pas empiéter sur le domaine public et ne doivent pas dépasser deux mètres de hauteur.
Il en est de même pour de simples arbustes placés en bordure de propriété.

De la même manière, chacun doit veiller à ce que ses arbres, fragilisés par la chaleur, les sécheresses, la maladie ou les coups de vent, ne présentent pas un danger pour les personnes extérieures, en raison de leur possible effondrement ou simplement de chutes de branches.

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Les déchets ménagers continueront à être ramassés le mercredi matin (sortir les bacs le mardi soir).
Par contre les déchets recyclables seront ramassés le vendredi (sortir les bacs le jeudi soir).
Le calendrier des collectes vous a été communiqué dans la revue « Le Triporteur » qui a été distribuée dans vos boites aux lettres.

BIBLIOTHEQUE

Lecture de contes
Un mercredi par mois la bibliothèque propose un moment de lecture aux enfants à partir de 2 ans avec les parents, grands parents ou nounours

Aménagement de l'arrêt de bus, devant l'école primaire

L'arrêt de bus devant l'école primaire a été réaménagé afin d'assurer la sécurité des jeunes élèves lors de la montée ou de la descente du bus.

Lorsque le bus scolaire est arrêté à cet endroit, les autres véhicules doivent attendre son départ pour avoir le droit de passer.
En l'absence du bus, des panneaux indiquent le sens prioritaire.

Toit de l'école

Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique, l'isolation et l'étanchéité du toit de l'école et du préau, ont été entièrement rénovées.

Ces travaux ont été réalisés en période de vacances scolaires, afin de ne pas perturber la classe.

Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la mairie et de la salle des fêtes.

Le conseil municipal a exprimé le vœux que la commune œuvre à son niveau à la production d'énergie renouvelable.

Le SIED (Syndicat Intercommunal des Energies du Département) a été sollicité pour réaliser ce projet. Il a pris à sa charge 100% des frais d'installation.
L'électricité produite est intégralement dirigée vers le réseau public d'électricité.

Chaque fin d'année, le SIED reversera à la commune 50% des bénéfices de la vente de cette énergie.

Chemin des fermes

Les voiries menant aux fermes rue de Dampvalley et rue du tacot ont été reprises.

Rue des Jargilliers

Avant de procéder à la rénovation et à la création de trottoirs rue des Jargilliers au début de l'année 2024, des travaux d'enfouissement sont en cours de réalisation.

Ces travaux ont engendré quelques perturbations au niveau de la circulation.
Ils ont été interrompus quelques temps en raison du départ de l'entreprise Haefeli, partie rétablir le courant en Bretagne après la tempête.

Auvent de la Mairie

L'entreprise « BatiBois » a procédé à la rénovation de la toiture arrondie au dessus du portique d'entrée de la Mairie qui n'était plus étanche.

D'où provient l'eau qui coule au robinet ?
Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) réunissant les communes de Colombe, Villers et Dampvalley, a mutualisé ses ressources en eau avec la commune de Dampierre-sur-Linotte ; l'ensemble est traité à l'usine d'ultrafiltration de Presles. L'eau ainsi traitée alimente les 4 communes. En cas de manque d'eau, le SIAEP achète de l'eau à l'Agglomération de Vesoul via la connexion de sécurité sur la Fonds de Champdamoy.

Depuis 2009, nos sources ont perdu 30% de leurs capacités de production

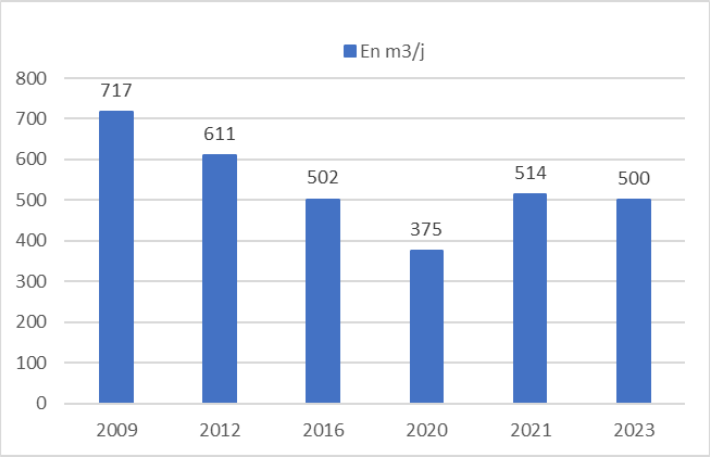

Pour répondre aux besoins des habitants, le syndicat a dû acheté :
- 19 806 m^3 en 2021
- 6 597 m^3 en 2022
- et plus de 37 000 m^3 à fin novembre 2023…

Dans le cadre d'un fonctionnement normal, la liaison avec Vesoul est conservée en sécurité et l'eau de la canalisation est quotidiennement renouvelée, ce qui représente 2 500 m^3 par an, environ (soit une moyenne de 7 m^3 par jour).

Ces achats représentent une charge financière supplémentaire pour le syndicat que l'augmentation de 10 centimes appliquée au 01/01/2023 ne suffira pas à couvrir et amène le syndicat à une situation financière compliquée.

Un schéma directeur en cours d'écriture
Le Syndicat, en lien avec Dampierre, a lancé une étude globale de ses réseaux, ouvrages et équipements nécessaires à la production et à la distribution de l'eau potable. Ce schéma directeur doit permettre, suivant l'évolution de la population et des ressources en eau disponibles, d'assurer la continuité du service.

Programmation de travaux d'amélioration du réseau sur 10 ans (pour limiter les pertes en eau)
Pérennisation des captages
Recherche en eau suite à la baisse de production

Au regard de la problématique récurrente de manque d'eau, le Syndicat a engagé une étude sur la remise en fonctionnement du Puits de Dampvalley, fermé à la fin des années 90 suite à « une pollution accidentelle ». Différents contrôles sanitaires (analyses physico-chimiques et bactériologiques) montrent que la qualité de l'eau est conforme. Cette eau ne pourra être distribuée qu'après accord préfectoral. Des études complémentaires et des travaux devront être encore engagés avant de solliciter cette autorisation.

Une ressource qui peine à se reconstituer…

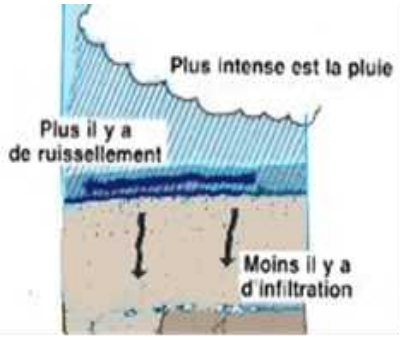

De nombreuses personnes s'interrogeaient sur le maintien de l'arrêté préfectoral portant restriction des usages de l'eau jusqu'au 23 novembre dernier. Et pourtant, malgré les fortes pluies que nous subissons depuis plusieurs semaines, les sources ne sont pas encore rechargées. Le syndicat achetait plus de 100 m^3/jour début novembre.

Les sources captées sont issues de calcaires argileux (calcaires de niveau Argovien). Les sols, très argileux, présentent une faible perméabilité ; Etant extrêmement secs suite à la sécheresse, les pluies doivent d'abord réhydrater ces argiles, ce qui peut être très long, avant de pouvoir s'infiltrer en profondeur et recharger progressivement nos sources. Ainsi, elles peuvent prendre 3 à 6 mois à se recharger…

A ce jour, la production des sources est toujours inférieure aux volumes de consommation journalière du syndicat. La situation est encore très sensible sur notre territoire ; il convient de poursuivre nos gestes pour préserver notre ressource ! Merci à chacun et chacune d'entre vous qui restez vigilant au quotidien !

COLOMB'IN ROCK

Année après année, le succès du festival **Colomb'in Rock** ne se dément pas. Sa réputation se répand maintenant bien au-delà des frontières de la Franche-Comté.
Cette année, 8 500 personnes sont venues le dimanche 13 août et 9 500 le lundi 14 août.

Certains spectateurs sont devenus des fidèles et viennent depuis plusieurs années.
Les artistes eux-mêmes ont exprimé leur satisfaction au sujet des conditions matérielles, de l'organisation et des spectateurs qu'ils ont trouvé très chaleureux.

Les bénévoles, une fois de plus ont assuré l'installation, le déroulement et le rangement avec la plus grande efficacité. La programmation choisie par l'équipe organisatrice, a, une fois de plus été enthousiasmante.

Rendez-vous
les 13 et 14 août 2024 !!!

LES SECTIONS

Comme chaque année, les différents sections ont repris leurs activités depuis début septembre.

« Cardio-boxing »
Animateurs bénévoles: Christian Humbert et Jean-François Fleytoux.
Ce club se réunit chaque lundi soir.

« Gymnastique »
Contact: Jocelyne Goux.
Les séances ont lieu chaque mercredi soir.

« Fil d'Argent »
Contact: Hubert Boffy.
Les rencontres ont lieu à la mairie tous les jeudis après-midi.

« Théâtre »
La Troupe de la Colombine a repris ses répétitions avec un coach et quelques nouveaux comédiens.
Une pièce vous sera présentée en 2024.

Retour sur la fête Nationale
Les festivités ont commencé par un apéritif républicain offert par la Mairie, sur la place.
Ensuite, les personnes présentes ont pu profiter de la buvette et de la restauration proposées par le CALC, ainsi que de l'animation musicale, assurée par Solenne Germain, Rock Légende et le DJ « Animation 70 »

Colomb'in Rock,
Le festival a tenu toutes ses promesses et attiré un nombre record de spectateurs.
(*voir article page 6*)
Rendez-vous les 13 et 14 août 2024.

Vide-greniers
Le dimanche 27 août, une cinquantaine d'exposants se sont installés dans les rues du centre du village et ont proposé à la vente de multiples objets..
De même, les stands de restauration et de buvette ont accueilli de nombreux visiteurs.

Trail de la Colombine au clair de la lune du 30/09
Environ 400 coureurs et 600 marcheurs ont participé au trail sous une météo clémente.

Comme l'an dernier, un euro par participant était reversé à une association. C'est donc un chèque de 1 000€ qui a été adressé à « La Grayloise » qui lutte contre les cancers.

Soirée Halloween

Le 04 novembre la soirée Halloween a réuni plus de 100 personnes.
Un décor époustouflant, une animation avec DJ Jérôme, un concours de déguisement...ont ravi petits et grands.

Soirée dégustation primeurs
Le 17 novembre, différents vins primeurs ont été proposés à la dégustation, accompagnés de charcuteries, de fromages et de pains d'épices.

Une soixantaine de personnes ont pu, à cette occasion, réjouir leur palais, dans une ambiance « bistrot » conviviale

La théâtrale de Vesoul
Le dimanche 26 novembre à 17h, la troupe est venue présenter sa pièce « Débrayage » devant un public conquis par cette prestation.

FC. COLOMBE

DES NOUVELLES DU F.C.COLOMBE EN CE MILIEU DE SAISON

Cette année, le club compte près de 250 licenciés (*et c'est un record, 65 de plus que la saison dernière*). Le club continue donc de grandir et de se structurer.

Equipe U15 masculine

Deux nouvelles équipes ont fait leur apparition: une équipe U18 et une équipe U11 féminine qui demande à être encore étoffée.

L'équipe sénior féminine évolue désormais à 11 et est, pour l'instant 3ème au classement.

Equipe U11 féminine

Les trois équipes séniors masculines évoluent chacune dans son championnat. L'équipe A est actuellement 3ème en départementale 1, l'équipe B 4ème en départementale 3 et l'équipe C 4ème en départementale 4.

Après 4 ans, l'école de foot a réussi à se structurer seule depuis la plus petite catégorie U7 jusqu'à la catégorie U18.

Equipe U7 masculine

Le club souhaite maintenant trouver et former de nouveaux dirigeants pour mieux encadrer les équipes.

N'hésitez pas à contacter le président, Anthony SELVAIS, au 06 89 38 83 12.

AGENDA

Mairie: Dimanche 14 janvier. Vœux du Maire et du Conseil Municipal à 11h00, à la salle des fêtes.

Mairie: Dimanche 21 janvier. Repas des ainés à 12h00 à la salle des fêtes.

Une sortie au cabaret « La Gabiotte » à Fougerolles sera organisée le 18 février.

CALC: Samedi 16 mars: Soirée irlandaise de la saint Patrick

CALC: Assemblée générale
Date à définir

CALC: Samedi 06 avril à 20h30 « Théâtre d'improvisation2 »

CALC: Troupe de la Colombine. 04, 05, 11 et 12 mai

Mairie: Mercredi 08 mai à 11h00: cérémonie au monument aux morts suivie de l'apéritif républicain.

CALC: Marche, VTT et barbecue
Date à définir

Mairie et CALC: 13 juillet: Fête nationale.

CALC: Colomb'in Rock au stade Mardi 13 août et Mercredi 14 août

BREVES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Ouverture au public:
Lundi : 14 h à 18 h
Mardi : 9h à 12h
14h à 18h
Vendredi : 9 h à 12 h

Permanences des élus:
Mardi : 18 h 30 à 20 h
Samedi : 10 h 30 à 11 h 30

TENNIS
Les adhésions au tennis sont annuelles.
Elles sont à renouveler,
à partir du 01 janvier au prix de **5€ par joueur**.

Inscription auprès de:
Laurence REMY
06 33 60 52 82

DÉCHETTERIE DE QUINCEY

HORAIRES D'HIVER

Du mardi au samedi:
de 8 h 30 à 12 h 00
de 14 h 00 à 16h 30

Fermé lundi et dimanche

Réalisation et mise en page : Michel FLORENTIN
Directeur de publication: Patrick GOUX
Contact : 03 84 75 66 39 **Courriel :** mairie.colombelesvesoul@orange.fr **Site** : www.colombelesvesoul.fr